

Conditions générales de vente et de livraison d'Advansor A/S

Les présentes « conditions générales de vente et de livraison » s'appliquent à toutes les livraisons de produits et de services (ci-après dénommés « produits ») de la société Advansor A/S (ci-après dénommée « Advansor ») à tout client (ci-après dénommé « acheteur »). Sauf accord explicitement contraire, les conditions de livraison sont réciproquement contraignantes pour Advansor et l'acheteur. Advansor n'est pas tenue par les conditions arrêtées par l'acheteur qui diffèrent des conditions de vente et de livraison, à moins que de telles conditions ne fassent l'objet d'un accord écrit entre Advansor et l'acheteur. De même, Advansor n'est pas tenue par des conditions arrêtées par l'acheteur, même si Advansor ne s'y est pas opposée.

1. Confirmation de commande

L'offre d'achat n'est acceptée qu'à partir du moment où l'acheteur a reçu l'acceptation écrite d'Advansor sous la forme d'une confirmation de commande. Les confirmations de commande peuvent être transmises par voie électronique.

2. Annulation

Les commandes ne peuvent généralement pas être annulées après la confirmation par Advansor de la passation de commande; et ce du fait que le produit concerné est fait sur mesure pour un client spécifique. Cependant, si Advansor estime que la solution proposée est une solution standardisée, l'annulation pourra être acceptée sous réserve du versement d'une compensation financière :

- pour une annulation jusqu'à 4 semaines avant la date de livraison : retenue de 25 % du prix total de la commande

- pour une annulation au cours des 4 semaines qui précèdent la date de livraison : retenue de 50 % du prix total de la commande.

3. Livraison et transfert des risques

Les produits sont livrés FCA (franco transporteur) Rosbjergvej 7A, 8220 Brabrand, Danemark. En cas de retard de livraison pour des raisons imputables à l'acheteur, Advansor est en droit de séparer et de stocker les produits aux frais et aux risques et périls de l'acheteur en étiquetant les produits appartenant à ce dernier. Dans un tel cas, les risques liés aux produits sont transférés à l'acheteur à l'heure du stockage. Qu'elle ait été acceptée ou pas de reporter la livraison, Advansor est en droit de facturer les produits à l'acheteur comme s'ils avaient été livrés à la date convenue et dans les conditions définies à la section 6 des présentes conditions générales de vente. Il incombe à l'acheteur de souscrire une assurance sur les produits après la livraison. De même, il incombe à l'acheteur d'assurer les produits stockés par Advansor sur son site après avoir transféré les risques y afférents à l'acheteur. Dans la mesure où l'acheteur ne fournit pas d'informations sur le moyen de transport ou le lieu de livraison, Advansor est en droit d'expédier les produits à l'acheteur par le moyen de transport de son choix et à une destination désignée par ses soins, telle que le siège de l'acheteur. Tous les frais y afférents seront pris en charge par l'acheteur. Pour peu que le client ne régle pas intégralement le prix de vente, Advansor conservera la propriété des produits.

L'expression « FCA » sera interprétée conformément à la version des Incoterms en vigueur à la date de confirmation de la commande.

Dans la mesure où l'acheteur en fait la demande, Advansor organisera l'expédition à l'aide du transporteur de son choix. Ce service n'affectera en rien le transfert des risques ni les assurances responsabilité.

4. Retard

Dans la mesure où Advansor ne livre pas dans les délais convenus, l'acheteur peut, par écrit, réclamer la livraison et fixer un délai raisonnable définitif pour celle-ci. Si la livraison n'est pas effectuée dans le délai arrêté, l'acheteur est en droit d'annuler l'achat et d'exiger le dédommagement de pertes directes justifiées. L'acheteur ne pourra introduire aucune autre demande d'indemnisation à l'encontre d'Advansor suite au retard de la livraison.

5. Prix

Le prix des produits Advansor s'entend hors T.V.A. et autres taxes. Advansor se réserve le droit d'ajuster le prix convenus pour les produits non livrés en cas de variations des taux de change, de décisions précises par les autorités publiques ou d'autres circonstances semblables.

6. Conditions de paiement

Le paiement doit être effectué dans les 30 jours à compter de la date de facturation. À compter de la date d'échéance du paiement, des intérêts moratoires seront perçus à raison de 2 % par mois.

7. Informations sur les produits

Toutes informations sur les produits, qu'elles proviennent d'Advansor ou d'un de ses sous-traitants, en ce compris toutes informations de poids, de dimensions, de capacité ou autres données techniques figurant dans le catalogue, les descriptifs, les prospects, les annonces, etc., doivent être considérées comme fournies à titre indicatif. Elles ne sont contraignantes que dans la mesure où Advansor y fait expressément référence dans un devis ou une confirmation de commande. Toute exigence spécifique de l'acheteur n'est contraignante que dans la mesure où elle a été confirmée par Advansor.

8. Informations protégées et confidentielles

Toute forme d'informations qui ne sont pas accessibles au public, en ce compris les plans et documents techniques, et qui ont été cédées par Advansor à l'acheteur (ci-après dénommées « informations confidentielles ») demeurent la propriété d'Advansor et doivent être traitées par l'acheteur à titre d'informations confidentielles. Ainsi, les informations confidentielles ne peuvent pas être copiées, reproduites ou cédées à des tiers ou encore utilisées à d'autres fins que celles visées par la cession initiale sans l'accord écrit d'Advansor. Les informations confidentielles doivent être restituées sur demande.

9. Modifications

Advansor se réserve le droit de modifier sans préavis ses produits dans la mesure où ces modifications peuvent être opérées sans modifier fondamentalement les spécifications techniques convenues ni la fonction formelle des produits.

10. Réclamations en garantie

Toute réclamation concernant des vices, un retard, la responsabilité du fait d'un produit ou autre demande de dédommagement doit être introduite immédiatement par écrit auprès d'Advansor.

Advansor s'engage à réparer ou échanger, à sa convenance, les produits ou composants défectueux qui, après avoir été examinés par Advansor, s'avèrent viciés suite à un vice de fabrication ou de matériau dans la mesure où l'acheteur introduit sa réclamation dans les 12 mois qui suivent la livraison du produit.

En cas de réclamation pour cause de vice, la procédure de réclamation d'Advansor doit être suivie. A) Advansor envoie, à ses frais et à ses risques et périls, le composant de remplacement à l'acheteur, y compris la facture. B) L'acheteur envoie, à ses frais et à ses risques et périls, le composant défectueux à Advansor (y compris les informations de réclamation en précisant le vice dénoncé ainsi que le nom de la personne de contact chez Advansor). Le produit doit être retourné sans qu'aucune pièce n'ait été montée sur lui. C) Dans la mesure où l'examen réalisé par Advansor montre que le produit ou le composant n'est pas vicié, le produit est retourné à l'acheteur aux frais de ce dernier

ainsi qu'à ses risques et périls et la facture transmise précédemment doit être réglée par l'acheteur. Dans la mesure où elle constate des vices, Advansor A/S envoie une note de crédit en compensation de la facture transmise précédemment.

Advansor ne couvre pas les frais liés au remplacement de composants défectueux.

L'acceptation d'un vice présuppose que les manuels de service, les consignes, le guide démarrage et autres procédures semblables d'Advansor aient été respectés. L'acheteur ne pourra introduire aucune autre demande d'indemnisation à l'encontre d'Advansor suite à des produits viciés.

11. Réparation gratuite et vice de fabrication

Advansor décline toute responsabilité en cas de dommages causés par un produit sur des biens meubles ou immeubles survenant tandis que le produit est en possession de l'acheteur. De même, Advansor ne répond pas des dommages survenus sur des produits fabriqués par l'acheteur ou sur des produits dans lesquels sont intégrés des produits fabriqués par l'acheteur. Dans la mesure où la responsabilité du fait des produits d'Advansor est engagée vis-à-vis d'un tiers suite à de tels dommages, l'acheteur est tenu de dédommager Advansor. En outre, l'acheteur est tenu de se laisser poursuivre en justice avec Advansor devant la juridiction ou le tribunal d'arbitrage saisi de la demande de dommages-intérêts introduite à l'encontre d'Advansor à la suite de tels dommages. En cas de réclamation de dommages-intérêts par un tiers contre l'une des parties suite à de tels dommages, la partie concernée est tenue d'en informer immédiatement l'autre par écrit.

12. Responsabilité du fait du produit

Advansor décline toute responsabilité en cas de dommages causés par un produit sur des biens meubles ou immeubles survenant tandis que le produit est en possession de l'acheteur. De même, Advansor ne répond pas des dommages survenus sur des produits fabriqués par l'acheteur ou sur des produits dans lesquels sont intégrés des produits fabriqués par l'acheteur. Dans la mesure où la responsabilité du fait des produits d'Advansor est engagée vis-à-vis d'un tiers suite à de tels dommages, l'acheteur est tenu de dédommager Advansor. En outre, l'acheteur est tenu de se laisser poursuivre en justice avec Advansor devant la juridiction ou le tribunal d'arbitrage saisi de la demande de dommages-intérêts introduite à l'encontre d'Advansor à la suite de tels dommages. En cas de réclamation de dommages-intérêts par un tiers contre l'une des parties suite à de tels dommages, la partie concernée est tenue d'en informer immédiatement l'autre par écrit.

13. Pertes et dommages indirects

Advansor décline toute responsabilité vis-à-vis de l'acheteur en cas de pertes ou dommages indirects quelconques faisant suite ou liés à un contrat de vente régi par les présentes conditions de vente et de livraison, en ce compris (sans que cela ne soit limitatif) les interruptions de la production, les manques à gagner, les pertes de survaleur ou les pertes de données.

14. Droits intellectuels

Si un produit est livré avec un logiciel associé, l'acheteur acquiert une licence logicielle non exclusive sous la forme d'un droit d'utilisation du logiciel, limité aux fins indiquées dans les spécifications associées du produit. L'acheteur n'acquiert aucun autre droit sous la forme de licences, brevets, droits d'auteur, marques commerciales ou autres droits intellectuels liés au produit. L'acheteur n'acquiert aucun droit sur le code source du logiciel, les algorithmes ou autres.

15. Interdiction de revente à certains clients et pays

Les produits Advansor sont conçus à des fins civiles. Les produits Advansor ne peuvent pas être utilisés ni revendus à des fins liées de manière quelconque à des armes chimiques, biologiques ou atomiques ou à des missiles en mesure de produire de telles armes. L'acheteur ne peut pas vendre les produits Advansor à des personnes, entreprises ou autres formes d'organisation dans la mesure où il sait ou soupçonne que celles-ci sont en relation avec une forme quelconque de terrorisme ou de commerce de drogues. Les produits Advansor peuvent faire l'objet de réglementations ou restrictions légales et peuvent donc être soumis à des restrictions en cas de vente à des pays/clients visés par une interdiction d'exportation/importation. De telles restrictions doivent être respectées en cas de revente des produits Advansor auxdits pays/clients. L'acheteur ne peut pas revendre les produits Advansor dans la mesure où il sait ou soupçonne que les produits puissent être utilisés aux fins susmentionnées. S'il a connaissance d'une violation quelconque des conditions ci-avant ou soupçonne une telle violation, l'acheteur est tenu d'en informer immédiatement Advansor.

16. Force majeure

Advansor est en droit d'annuler des commandes ou de reporter la livraison de produits suite à des circonstances raisonnablement indépendantes de sa volonté telles qu'une catastrophe naturelle, une révolte, une émeute, une guerre, un acte de terrorisme, un incendie, des prescriptions des autorités publiques, une grève, un lock-out, une grève perlée, une pénurie de marchandises, une panne d'électricité ou encore un retard de livraison du fait des sous-traitants d'Advansor suite à un cas de force majeure. En outre, Advansor ne peut être tenue responsable en cas de défaut de livraison, de livraison incomplète ou de retard de livraison imputables, en tout ou en partie, aux circonstances décrites ci-avant. Dans de telles circonstances, tous les pouvoirs de l'acheteur sont suspendus ou perdus. En cas d'annulation ou de prolongement du délai de livraison, l'acheteur ne peut pas réclamer une indemnisation ni introduire d'autre réclamation à l'encontre d'Advansor.

17. Nullité relative

Toute nullité, illégalité ou impossibilité de mise en œuvre de l'une ou de plusieurs des dispositions des présentes conditions de vente et de livraison ne pourra être considérée comme affectant ou compromettant la validité, la légalité ou la possibilité de mise en œuvre des autres dispositions.

18. Droit applicable et compétence judiciaire

Tout litige entre les parties faisant suite ou en relation avec un contrat d'achat réglementé par les termes et conditions générales de vente doit être réglé par un tribunal à Aarhus au Danemark, et conformément aux lois danoises.

Aarhus, le 1^{er} mars 2018

Données de base d'Advansor A/S

Advansor A/S	Téléphone : +45 7025 0030
Rosbjergvej 7A	N° immatr. (CVR) : 29 40 14 62
8220 Brabrand	N° T.V.A. : 29 40 14 62
Danemark	

Coordonnées bancaires :

SEB Bank
P.O. Box 100
Téléphone: +45 33 28 10 00

Deutsche Bank
An den Dominikanern 11-27
D 50668 Köln, Tyskland
Téléphone: +49 (0)211 142-4920

DKK Kontonummer: 5295-0010031656
SWIFT-kode: ESSEDKKK
IBAN-nummer: DK1352950010031656

EUR kontonummer:
SWIFT: DEUTDE33XXX
IBAN-nummer: DE55370700600191040500

Conditionnes et termes spéciales

Entre les parties, les conditions particulières suivantes est adoptées comme un supplément aux termes et conditions générales: